

Haute autorité de santé (HAS), référentiel de certification des logiciels hospitaliers d'aide à la prescription (LAP)

01/06/2012

C'est la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie qui a chargé la HAS d'établir une procédure de certification des logiciels d'aide à la prescription (LAP). La loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé a rendu obligatoire cette certification. La HAS publie donc sur son site internet la première version du référentiel de certification des LAP. Ce référentiel 2012 concerne les LAP destiné aux établissements de santé et a pour objectif de promouvoir des fonctionnalités susceptibles d'améliorer la qualité de la prescription, de faciliter le travail du prescripteur et de favoriser la conformité réglementaire des prescriptions ainsi que de diminuer le coût du traitement à qualité égale. Ce référentiel aborde notamment les sujets suivants : le mode de choix des médicaments, les alertes de contre indication et d'interaction, la disponibilité des différentes informations sur le médicament, les prescriptions pour les patients hospitalisés ainsi que les prescriptions pour les patients externes. La liste des LAP certifiés sera publiée sur le site internet de la HAS.

Consulter le référentiel de certification des logiciels d'aide à la prescription (LAP) hospitaliers élaboré par la HAS

Source : Site Internet de la HAS